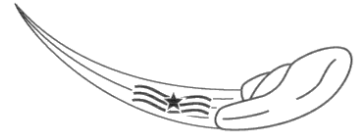


INSTRUCTEUR REGIONAL



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pédagogue et formateur de cadres. Les stages de mise au point de cadres dispensés viseront à améliorer :

- La pédagogie au second degré,
- Le développement des connaissances théoriques,
- Le perfectionnement des techniques de nage et de sécurité.

ORGANISATION

Les titres d'Instructeurs Régionaux sont placés sous l'égide du Comité Régional sur proposition de la Commission Régionale.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ☞ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Nage en Eau Vive établi, depuis moins de 1 an, par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare.
- ☞ Etre titulaire du :
 - brevet de Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré depuis au moins 2 ans.
- ☞ Avoir des attestations de participations ou des participations de stages inscrites sur le passeport du nageur durant les trois années précédant l'entrée en formation,
- ☞ Participer à la direction de deux stages de formation de Nageur en Eau Vive niveau 3 et au jury d'examen, à l'encadrement d'un stage de « mise au point » Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré et au jury d'examen,
- ☞ Etre proposé à la Commission Nationale Instructeur Régional stagiaire par la Commission Régionale où s'exerce son activité sur avis favorable du Collège des Instructeurs Nationaux,
- ☞ Etre parrainé par un instructeur national en activité,
- ☞ Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

JURY

Le Jury est composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant,
- Du chargé mission National Formation ou de son représentant (Instructeur National),
- De l'Instructeur National responsable de la formation du candidat,
- Le Président de la Commission Nationale ou son représentant participent aux délibérations.
- Le président de jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.

Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare.

DELIVRANCE DU TITRE

Pour être reçu, le candidat doit :

- Avoir un rapport de fin de stage pratique favorable.
- Etre admissible à l'oral.
- Obtenir une note d'au moins 12/20 lors de la soutenance du mémoire.
- Le dossier doit être entériné par le Comité Directeur Régional.
- Le Président de la Commission Régionale a la charge d'enregistrer en ligne le titre décerné et de le valider sur le Passeport de Nageur (cachet de la Commission Régionale et signature).
- Le titre est signé par le Président du Comité Régional et le jury.
- La nomination définitive est entérinée par le Comité Directeur Régional FFESSM, sur proposition du Président de la Commission Régionale.

PREROGATIVES

- Sur proposition du collège d'Instructeur Régional ou à défaut du collège d'instructeur National, être nommé à la fonction de chargé de mission Formation Régionale.
- Représenter le chargé de mission Régional Formation à la demande de celui-ci.
- Assurer la direction des stages de Monitorat Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.
- Participer aux jurys d'examens de nageurs et de Cadres Techniques jusqu'aux Monitorat Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré.
- Directeur de formation d'équipe pédagogique jusqu'au Monitorat Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.

DUREE / RENOUVELLEMENT

Le titre d'Instructeur a une durée de validité de 3 ans. Pour les membres actifs, ce titre sera renouvelé sur proposition du Président du Collège des Instructeurs, auprès de la Commission Nationale.

CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

1 - STAGE PRATIQUE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
En qualité d'adjoint au directeur de stage, il doit participer à la conception, à l'organisation et à l'encadrement d'un stage de « mise au point » Moniteur Entraîneur Fédéral 1 ^{er} degré et à l'examen.	Connaissance des règlements, Formation, Intérieur et Statuts FFESSM, conditions de candidatures et jurys.	La participation et l'engagement du cadre de haut niveau lors du stage permettront d'évaluer ses capacités.

2 - MEMOIRE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Le candidat devra soutenir un mémoire, dont le sujet lui sera communiqué six mois avant l'examen.	Sujets variables, la FFESSM, CN NEV.	Un exemplaire du mémoire sera adressé à chaque membre du jury qui devra déterminer, après lecture du manuscrit, si le candidat est admissible à l'épreuve orale.

Après lecture du mémoire par les membres du jury, ces derniers devront déterminer si le candidat est admissible à l'épreuve orale. Dans l'affirmative, l'Instructeur Régional stagiaire recevra une convocation pour une soutenance du document qui se déroulera en deux parties :

- Un exposé préliminaire
- Un entretien avec le Jury